

MAIRIE DE SAINT RAMBERT D'ALBON

Horaire de dépôt des dossiers

Lundi au vendredi : 9 h – 12 h / 13 h 30 – 16 h

Horaire de retrait des cartes nationales d'identité

Lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h

Samedi : 9 h – 11 h

NOUVEAU : une pré-demande de carte nationale d'identité peut être complétée sur le site internet : <https://ants.gouv.fr>

CNI délivrées entre 02/01/2004 et 31/12/2014 prolongées de 5 ans supplémentaires

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Merci de présenter les **DOCUMENTS ORIGINAUX** aucune photocopie ne sera acceptée !

DANS TOUS LES CAS

- Présence obligatoire du demandeur
- Pour les mineurs : présente obligatoire du mineur et du représentant légal : père, mère ou tuteur muni d'une pièce d'identité

1 photo d'identité (pas de sourire, pas de lunette, cheveux dégagés) de moins de 6 mois,

Justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture de consommation eau ou gaz ou téléphone ou dernier avis d'imposition ou dernière taxe habitation)

Si vous êtes majeur et vivez chez vos parents ou chez un tiers :

- Carte d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Carte d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement (formulaire disponible en mairie)

Lieu et date de naissance de vos parents (à renseigner sur le dossier)

FOURNIR EN COMPLÉMENT

➤ RENOUVELLEMENT

ANCIENNE CARTE PÉRIMÉE DEPUIS – 2 ANS

ancienne carte

ANCIENNE CARTE PÉRIMÉE DEPUIS + 2 ANS

si passeport valide : Passeport

si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport

si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport

si passeport plus ancien ou pas de passeport :

- copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,
- document avec photo ou attestation de deux témoins avec égalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **PERTE OU VOL**

- déclaration de perte (à faire en Mairie) **OU** déclaration de vol (à faire en Gendarmerie)
- timbre fiscal de 25 € (bureau de tabac **OU** sur le site internet « timbres.impots.gouv.fr »)
- si passeport valide : Passeport
- si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport
- si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport
- si passeport plus ancien ou pas de passeport :
 - **copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,**
 - document avec photo **OU** attestation de deux témoins avec légalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **1^{ÈRE} DEMANDE**

- si passeport valide : Passeport
- si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport
- si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport
- si passeport plus ancien ou pas de passeport :
 - **copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,**
 - document avec photo **OU** attestation de deux témoins avec légalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **1^{ÈRE} DEMANDE POUR LES FRANÇAIS NÉS À L'ÉTRANGER**

- copie intégrale de l'acte de naissance (à demande au ministère des affaires étrangères – service central de l'État Civil 44941 NANTES cedex **OU** par Internet : <http://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>)
- décret de naturalisation
- titre ancien même périmé ou document avec photo

➤ **PERSONNE SOUS TUTELLE : PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR ET DE SON TUTEUR**

- photocopie de la carte d'identité du tuteur + accord écrit du tuteur
- jugement de tutelle

➤ **MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL (MARIAGE, DIVORCE, DÉCÈS DU CONJOINT)**

- copie intégrale de l'acte de mariage **OU** copie intégrale de l'acte de naissance (de - 3 mois) **OU** copie intégrale de l'acte de décès (de - 3 mois)

➤ **PERSONNE DIVORCÉE SOUHAITANT GARDER LE NOM D'ÉPOUSE**

- jugement de divorce **OU** autorisation écrite de l'ancien conjoint

ATTENTION POUR RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ PROROGÉE DE 5 ANS

Fournir en plus des autres documents, un **justificatif de voyage** tel que :

- Titre ou réservation de transport (billet avion, train, car) à l'étranger,
- Devis ou réservation ou facture d'un voyage à l'étranger,
- Contrat de location à l'étranger,
- Réservation d'hébergement à l'étranger,
- Attestation d'un hébergeur à l'étranger (rédigée en français) + copie de sa pièce d'identité en cours de validité + justificatif de domicile de l'hébergeur